

# LA LETTRE DES PARLEMENTAIRES POUR LA TAXE TOBIN *Appel de Washington*

<http://tobintaxcall.free.fr>

Vous trouverez ci-joint le numéro du mois de Mars 2002 de la Lettre des parlementaires pour la taxe Tobin. Pour tout renseignement complémentaire ou pour abonner gratuitement à cette lettre mensuelle par email d'autres parlementaires, des membres d'ONG ou toute personne intéressée, n'hésitez pas à nous contacter à : [tobintaxcall@free.fr](mailto:tobintaxcall@free.fr)

Bien cordialement,

**Harlem Désir, Glyn Ford et Carlos Carnero Gonzalez**

Inter groupe « Taxation du capital, fiscalité, mondialisation » du Parlement européen

## **Numéro 9**

## **MARS 2002**

---

### Sommaire :

- 1 – La taxe Tobin orpheline
- 2 – Allemagne : Le Ministre chargé du Développement présente l'étude réalisée par Paul Bernd Spahn en faveur de la taxe Tobin
- 3 – Grande-Bretagne: Une motion sur la taxe Tobin déposée à la Chambre des Communes
- 4 – Suisse : Initiative parlementaire en faveur de la taxe Tobin
- 5 – Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du Développement
- 6 – La Commission européenne rend son rapport sur la mondialisation
- 7 – Lutte contre le blanchiment :
  - France : Adoption d'une Déclaration finale de la Conférence des Parlements de l'Union Européenne contre le blanchiment
  - Livre : « La boîte noire » de l'écrivain Denis Robert

### **1 – La taxe Tobin orpheline**

L'économiste américain James Tobin, Prix Nobel d'économie en 1981 est mort le 11 mars 2002. Il laisse son nom à sa célèbre taxe sur les transactions financières internationales qu'il imagine en 1972 dans le contexte de l'abandon par les Etats-Unis l'année précédente, du système de parité fixe entre le dollar et l'or. Pour contrer la spéculation, il propose en s'inspirant d'une idée de Keynes à la suite de la crise de 1929, d'instaurer une taxe d'un faible montant sur les mouvements de capitaux à court terme sur le marché international des devises. Le produit de la taxe serait affecté à l'aide au développement. La taxe Tobin est née. Tobin vient non seulement de lancer une proposition de régulation des marchés financiers mais d'inventer l'idée d'un premier impôt mondial. Oubliée durant de nombreuses années, sa taxe rencontrera un fort regain d'intérêt après la crise asiatique de 1997 qui débute par un effondrement monétaire et avec l'essor d'ATTAC et d'autres mouvements de contestation de la mondialisation libérale. Elle est aujourd'hui incontestablement devenue l'emblème de la volonté de reconquérir les espaces que la puissance financière a confisqué à la

démocratie et de la volonté de mettre en œuvre une redistribution des richesses entre le Nord et le Sud.

Tout en restant favorable à sa taxe, James Tobin, libéral keynésien, disait douter de la voir mise en place en raison de l'opposition d'un trop grand nombre de pays. Il avait pris ses distances avec ce mouvement de contestation de la mondialisation, en particulier après les manifestations violentes lors du G8 à Gênes. Il nous restera l'immense regret de ne pas avoir pu l'auditionner devant le Parlement européen pour entendre ses analyses, poursuivre avec lui le débat sur les conditions de mise en œuvre de sa taxe. Pour lui expliquer également que le mouvement pour une autre mondialisation dont il ne partageait sans doute pas toutes les analyses n'avait rien à voir avec les quelques groupes qui prônent la violence. Mais il nous reste surtout aujourd'hui à montrer que la force de sa géniale idée peut venir à bout des plus grandes réticences et déboucher sur l'instauration de ce qui serait le premier impôt mondial de solidarité. C'est le plus bel hommage qui pourra lui être rendu.

## **2 – Allemagne : Le Ministre chargé du développement présente l'étude réalisée par Paul Bernd Spahn en faveur de la taxe Tobin**

C'est lors d'une conférence à Berlin, le 20 février 2002, que M. Wiczorek-Zeul, Ministre allemand du Développement, a présenté l'étude demandée à Paul Bernd Spahn, économiste et ancien expert du FMI.

Balayant les principales objections brandies habituellement pour contrer l'instauration d'une telle taxe, cette étude s'attache à en démontrer la faisabilité, ainsi qu'il l'avait fait lors de sa venue aux auditions d'économistes organisé au Parlement européen en Juin 2001 par l'intergroupe « Taxation du capital, fiscalité, mondialisation ». Paul Bernd Spahn reprend ainsi dans ce document l'idée d'une combinaison de deux taxes « Tobin-cum-Circuit-Breaker Tax » : l'une d'un faible montant pour les transactions s'inscrivant dans le cadre normal de l'activité économique et l'autre d'un montant très important pour contrer les attaques spéculatives. Cette étude souligne également qu'il n'est pas nécessaire que l'ensemble des pays du monde adopte la taxe Tobin pour la mettre en œuvre. Elle pourrait être imposée par « de simples Etats membres de l'OCDE ou, mieux encore, au sein d'un groupe de pays, par exemple l'Union européenne et la Suisse » rappelle Spahn. Ce dernier suggère la création d'un Fonds Européen pour le Développement Economique pour gérer les ressources dégagées par cette taxe au niveau de l'Union européenne.

S'exprimant lors de la parution de ce document, Peter Wahl, expert des marchés financiers pour l'ONG WEED et ATTAC Allemagne, a appelé l'Union européenne à faire le premier pas : « Nous appelons le gouvernement allemand à prendre l'initiative. C'est tout particulièrement le groupe de travail franco-allemand mis en place par G. Schröder et L. Jospin qui devrait saisir cette opportunité pour promouvoir cette taxe dans la zone Euro ».

*Vous pouvez consulter l'étude réalisée par Paul Bernd Spahn à l'adresse suivante :*  
<http://www.wiwi.uni-frankfurt.de/professoren/spahn/tobintax/>

## **3 - Grande Bretagne : Une motion en faveur de la taxe Tobin déposée à la Chambre des Communes**

S'appuyant sur l'exemple de la France dont le Parlement a récemment voté en faveur de la taxe Tobin, le Député travailliste Harry Barnes a déposé une motion <sup>1</sup> en faveur de l'adoption d'une telle

---

<sup>1</sup> « Early day motion » : Procédure législative qui a pour vocation d'obtenir le soutien des parlementaires sur une question.

taxe, soutenue par de nombreuses personnalités politiques de 6 groupes politiques différents (Parti Travailleiste, Parti Conservateur, Parti Démocrate libéral, Parti unioniste d'Ulster, le SDPL et le Plaid Cymru) dont de nombreux anciens Ministres : Peter Bottomley (Ancien Ministre conservateur des Transports de l'Irlande du Nord ), Jenny Tonge (Porte-parole Démocrate Liberal sur les questions de Développement international), Adam Price (Membre du Plaid Cymru), Lady Sylvia Hermon (Membre du Parti Unioniste d'Ulster), Eddie McGrady (Du Parti travailleiste Social et Democratique), John Battle (Ancien Ministre travailleiste des Affaires étrangères et membre de la Commission pour le Développement international), Tony Worthington (Ancien Ministre d'Irlande du Nord et membre de la Commission pour le Développement international), Tony Colman (Membre travailleiste de la Commission pour le Développement international), Helen Clarke (Membre travailleiste de la Commission environnement), David Chaytor (Travailleiste) et Bob Russell (Démocrate libéral).

Cette campagne active en faveur d'une taxe de type Tobin a été relayée, la même semaine, par l'ONG War on Want. Le 13 mars 2002, celle-ci a en effet organisé à Londres un séminaire regroupant de nombreux économistes et hommes politiques sur la taxe Tobin et la projection d'un film à la Chambre des Communes appelant à l'adoption d'une telle taxe. Un film avec l'acteur Ewan McGregor et la musique de Radiohead, censuré par la télévision en raison de la présence d'un message politique ! A quand un Appel mondial des artistes en faveur de la taxe Tobin ?

### **Texte de la motion :**

« (Cette Chambre) souligne que le total des transactions sur le marché international des devises représente plus d'un milliard par jour et que la plus grande partie des ces sommes n'a aucun rapport avec l'économie réelle d'échange de biens ou de services ;

Est convaincue que les énormes mouvements spéculatifs ont contribué à provoquer de sérieux dommages économiques dans des pays et des régions tels que le Mexique (1994), l'Asie du Sud-Est (1997), la Russie (1998), le Brésil (1999) et l'Argentine (2001) ;

Est convaincue également que l'introduction d'un faible taux de taxation sur ces flux spéculatifs, la taxe Tobin, du nom du Prix Nobel qui en est à l'origine, pourrait à la fois diminuer la spéculation et permettre de dégager des revenus substantiels, potentiellement 50 millions chaque année, afin de financer des projets pour combattre la pauvreté ;

Est satisfaite que cette initiative reçoive maintenant le support d'un certain nombre de gouvernements et de parlements à travers le monde, comme la France dont le Parlement a récemment voté une loi autorisant son application ;

Est satisfaite par les déclarations du Chancelier qui souligne que de nouveaux moyens doivent être trouvés de manière urgente (incluant des taxes sur les devises) pour financer le développement ;

Souhaite au Chancelier de réussir sa mission à la Conférence des Nations-Unies pour le « Financement du Développement » à Monterrey, au Mexique ; le presse de pousser en faveur de l'introduction d'une taxe internationale sur les transactions spéculatives dont l'objectif est que les recettes aillent au financement du développement international ;

Et presse également le Chancelier à s'assurer que ces recettes ne remplaceront ni les aides internationales existantes, ni les engagements pris pour accroître l'aide internationale. »

*Informations publiées grâce à Steve Tibbett et War on Want. [www.waronwant.org](http://www.waronwant.org)*

*Vous pouvez contacter Harry Barnes au 020 7219 4521 ou Gary Kent au 020 7219 5013 pour toutes informations complémentaires*

#### **4 - Suisse : Initiative parlementaire en faveur de la taxe Tobin**

Le Parlement suisse devait se prononcer le 14 mars sur une initiative parlementaire de Josef Zisyadis, membre du Parti suisse du Travail, proposant l'introduction de la taxe Tobin. Le parlement a finalement renvoyé la discussion et la décision au mois d'avril ou de juin prochain. Nous vous tiendrons informé, dans un prochain numéro, des suites de cette initiative.

*Vous pouvez obtenir des informations complémentaires auprès de Christiane Jaquet-Berger à l'adresse suivante : [jaquet.christiane@urbanet.ch](mailto:jaquet.christiane@urbanet.ch)*

#### **5 - Conférence internationale des Nations Unies sur le financement du Développement**

On le sait le « consensus de Monterrey », projet de déclaration finale de la conférence était bouclé depuis de nombreuses semaines et ne contenait aucun engagement, aucune orientation novateurs susceptibles de permettre un changement réel dans le financement du développement des pays du Sud. C'était pourtant l'objet de cette conférence des Nations Unies.

Pour ce qui est de l'Union européenne, un compromis a minima entre les quinze pays a abouti, le 14 mars, sur le niveau de l'aide publique au développement. Très loin de la promesse qu'ils avaient faite il y a dix ans d'y consacrer 0,7% de leur PIB, ils ont convenu que ceux d'entre eux qui n'ont pas encore atteint la moyenne communautaire (0,33% du PNB) devront le faire avant 2006 et que les autres sont invités à ne pas diminuer le montant de leur aide. Comment se satisfaire d'un tel compromis à la veille de l'ouverture de la Conférence sur le financement du développement ? Cela ne montre-t-il pas une fois encore la nécessité de nouveaux instruments de redistribution des richesses mondiales ? Si les gouvernements ne sont pas capables de tenir leurs engagements et de mobiliser les ressources existantes, ils ne peuvent continuer à ignorer l'examen de nouveaux instruments comme la taxation des transactions internationales. Ce type de taxe sur le marché des changes permettrait, rappelons-le, de lever de 50 à 250 milliards de dollars par an selon les hypothèses de taux retenus et les différentes estimations. Et même si c'était moins au début en raison de la participation d'un moins grand nombre de pays, cela ne vaudrait-il pas la peine ? Le rapport Zedillo, établi dans le cadre de la préparation de la Conférence de Monterrey, évalue les besoins pour éradiquer les formes les plus extrêmes de la pauvreté à 80 milliards de dollars par an pendant 10 ans. Tout ce qui permettrait d'y contribuer ne devrait-il pas être tenté ?

#### **6 - La Commission européenne rend son rapport sur la mondialisation**

Mandatée par le Conseil ECOFIN au mois d'octobre 2001, la Commission européenne a rendu son rapport sur la mondialisation, incluant une étude de la taxe Tobin, au mois de Février 2002. Sans surprise, la Commission européenne se prononce contre la taxe Tobin sans avancer aucun nouvel argument pour contester la faisabilité d'une telle taxe.

Au moins, la Commission reconnaît-elle que le fait que durant la dernière décennie des pays développés et en développement aient été sévèrement touchés par des crises financières ne résulte pas principalement de mauvaises politiques intérieures mais de la fragilité inhérente du système financier international. Ce rapport se prononce également en faveur d'une réforme du système financier international.

## **7 - Lutte contre le blanchiment :**

### **- France : Adoption d'une Déclaration finale de la Conférence des Parlements de l'Union Européenne contre le blanchiment**

Après l'Appel de Genève des Juges ( Bernard Bertossa, Renaud Van Ruymbeke, Eva Joly, Benoît Dejemeppe...), ce sont les Parlements qui ont adopté la « Déclaration de Paris contre le blanchiment » à l'occasion d'une Conférence des Parlements de l'Union Européenne qui s'est tenue sur ce sujet les 7 et 8 février dernier l'Assemblée nationale (France).

Rappelant l'importance et l'urgence de l'action à mener pour lutter contre le blanchiment et la délinquance financière, cette Déclaration énumère une série de mesures concrètes, articulée autour de quatre thèmes : la transparence des mouvements de capitaux ; les sanctions contre les pays et territoires non coopératifs ; la coopération judiciaire, policière et administrative ; les règles prudentielles.

Cette Déclaration a ainsi pour objectif de doter les Parlements d'une référence commune et de dessiner les contours de ce que pourrait être une politique législative exigeante en la matière.

*Vous pouvez retrouver l'intégralité de la Déclaration de Paris contre le blanchiment sur le site de l'Appel à l'adresse suivante : <http://tobintaxcall.free.fr>*

### **- Livre : « La boîte noire » de l'écrivain Denis Robert**

On se souvient du scandale occasionné par la parution du livre *Révélation\$*<sup>1</sup>. Ce livre avait réussi à ébranler le milieu de la finance internationale en révélant le fonctionnement opaque de la société de clearing luxembourgeoise Clearstream (instauration d'une double comptabilité grâce à de nombreux comptes cachés, permettant ainsi de dissimuler des opérations suspectes à l'échelle mondiale). Il avait également été l'occasion de constater les pratiques particulières des autorités policières et judiciaire du Luxembourg consistant, d'un côté, en intimidations (perquisitions ...) et menaces contre les auteurs et tous ceux qui avaient eu l'audace de parler du Luxembourg en ces termes, et de l'autre, en tentatives de discréditation des révélations contenues dans le livre (Voir newsletter n°6). Après avoir été contrainte d'ouvrir une information judiciaire, la justice luxembourgeoise, l'a finalement refermé. Trop rapidement aux yeux de Denis Robert.

Co-auteur de ce premier livre, il a donc décidé de revenir en détail sur les secrets que recèle cette firme dans son nouveau livre *La boîte noire*<sup>2</sup>. Il y fait notamment témoigner un ancien salarié de la société qui explique, preuves à l'appui devant la mission parlementaire contre le blanchiment de l'Assemblée nationale (France), comment il a participé, sur ordre de la direction, à l'effacement de transactions douteuses. Un système toujours d'actualité puisqu'il apparaît qu'André Lussi, ancien gérant de Clearstream, aurait fait réaliser une opération de nettoyage des programmes informatiques après la sortie de *Révélation\$*... Alors que la mission parlementaire contre le blanchiment rendait un rapport accablant sur le Luxembourg<sup>3</sup>, la sortie de ce livre ne fait que souligner l'inacceptable attitude de la Commission européenne qui a refusé d'exercer le moindre contrôle sur le respect, par les Etats membres, de la législation européenne contre le blanchiment.

---

<sup>1</sup> « Révélation\$ » - Ernest BACKES et Denis ROBERT - Ed° Les Arènes – Février 2001

<sup>2</sup> « La boîte noire » - Denis ROBERT – Ed° Les Arènes – Janvier 2002

<sup>3</sup> Rapport d'information n°2311 de l'Assemblée nationale réalisé par la mission commune sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux en Europe – Volume 5 – Janvier 2002  
« Le Grand Duché du Luxembourg »

*Vous pouvez consulter le rapport d'information de la mission commune sur les obstacles au contrôle et à la répression de la délinquance financière et du blanchiment des capitaux à l'adresse suivante : <http://www.assemblee-nationale.fr>*